



## **CAHIER DES CHARGES COMMISSION DES EMPLOYÉS RÉMUNÉRÉS (CoEm)**

### **Membres de la commission des employés rémunérés**

---

- Président ou présidente de commission
- Divers représentants de la MF ou personnes déléguées par la MF
- Président ou présidente du MSdS (siège sans droit de vote)
- Secrétaire général du MSdS (siège sans droit de vote)

### **Mission générale**

---

- Soutien du (ou de la) secrétaire général dans sa mission de supérieur hiérarchique du personnel
- Soutien du (ou de la) secrétaire général dans des tâches déterminantes d'organisation concernant le secrétariat général
- Soutien pour la recherche de personnel
- Organe de préparation et de mise en oeuvre de la stratégie du personnel décidée par la Maîtrise fédérale (y.c. le Règlement du personnel)
- Deuxième lieu de référence pour le personnel après le secrétaire général en ce qui concerne les questions de personnel
- Lieu de référence pour les personnes/commissions du MSdS en ce qui concerne les questions de personnel.
- Aide pour l'organisation du repas de fin d'année

### **Séances**

---

- Séances de commission selon les besoins en cours d'année
- Rencontre annuelle avec les employés rémunérés

### **Finances**

---

- Décision en ce qui concerne le réajustement des salaires des employés rémunérés
- Préparation du budget du personnel pour la Maîtrise Fédérale (salaires, charges annexes au salaire, déductions et investissements)
- Vérification des comptes du personnel pendant et à la clôture de l'exercice annuel
- Budgétisation et administration du compte de la commission

*Ce cahier des charges a été adopté par la Maîtrise Fédérale\* du MSdS lors de sa séance du 16 août 2008.*

\* dès le 01.09.2011 dans la compétence du Comité

**Secrétariat général  
du MSdS**

**Speichergasse 31  
CH – 3011 Berne**

**Tél. +41 (0)31 328 05 45**

**Fax +41 (0)31 328 05 49**

**info@msds.ch**

**www.msds.ch**